

# SOMMAIRE DES FORMATIONS FLEURISSEMENT

Formations assurées par :  
**Jean-Jacques LE BARON**  
Paysagiste Conseil  
Consultant Espaces-Verts & Formateur  
06 81 31 90 61

**NOUVEAU !**

## p. 28 N°1 - LES CIMETIÈRES

1 JOUR

lun  
**04**  
NOV

Lieu  
▶ La Motte-Servolex

## p. 29 N°2 - LES TAILLES EN ESPACES VERTS

2 JOURS

mer  
**06**  
NOV

jeu  
**07**  
NOV

Lieu  
▶ Villargondran

## p. 30 N°3 - LE PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

1 JOUR

ven  
**08**  
NOV

Lieu  
▶ Chambéry (Agate)

## p. 31 N°4 - LE FLEURISSEMENT COMMUNAL

3 JOURS

mar  
**12**  
NOV

mer  
**13**  
NOV

jeu  
**14**  
NOV

Lieu  
▶ Saint Jean de Maurienne

La Mission Fleurissement, Paysage et Développement Durable de la Savoie propose également :

- des conseils techniques et des préconisations individualisés pour les communes susceptibles d'accéder au label Villes, Villages fleuris ;
- l'organisation de journées de sensibilisation pour les élus et techniciens des communes ;
- des soirées techniques dans les communes afin de prodiguer des conseils avisés en matière de fleurissement pour les particuliers.

**Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :**

**Chargée de mission Agate : Catherine AGNOLETTO** au 04 58 34 00 16 ou 06 08 86 19 65





Employés et responsables des services espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

## Objectifs

L'entretien des cimetières existants sur la commune

Elaboration d'un plan pluriannuel sur l'entretien et le devenir du cimetière

La législation en matière d'équipement des cimetières (columbarium)

## Programme

- Connaissance des pratiques d'entretien des cimetières
- Les alternatives aux anciennes méthodes d'entretien (enherbage des allées)
- Quelles sont les possibilités de création d'espaces verts dans un cimetière ?
- Quel avenir pour les cimetières (espaces verts, crémation, fréquentation) ?
- Bilan de la formation

**A prévoir** | Tenue de pluie (visite d'un cimetière prévue)

lun  
**04**  
NOV

Journée

► La Motte-Servolet \*

\* Salle des Gentianes - Centre de secours Jean Cabaud  
(Centre technique municipal) Rue de Mundelsheim

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 160€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 170€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 175€ TTC**

► **Référence : FOR2019034**



Employés et responsables des services espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

### Objectifs

- Connaître les plantes à tailler
- Pourquoi tailler ?
- Comment et quand tailler ?



### Programme 1<sup>er</sup> jour

- Morphologie d'une plante (ligneuse, vivace)
- Pourquoi tailler ?
- Préserver la forme et le fleurissement des végétaux taillés
- Saisonnalité des tailles
- Les outils de la taille
- Techniques de taille

### Programme 2<sup>ème</sup> jour

- La croissance végétative
- Les types de ramifications
- Les types de floraisons
- Quand tailler ?
- La taille des rosiers
- Travaux pratiques sur le terrain
- Bilan de la formation

### A prévoir

Tenue de travail (EPI) Voir détails en annexe

Matériels de taille (sécateur, scie, couteau) en bon état

mer  
**06**  
NOV

jeu  
**07**  
NOV

2 jours

► Villargondran\*

\* Salle des Fêtes - Place de la Mairie -  
73300 VILLARGONDRAN

Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H



### Tarifs par participant :

**Tarif 1 :** communes de moins de 3 000 habitants : 320€ TTC

**Tarif 2 :** communes de 3 000 à 10 000 habitants : 340€ TTC

**Tarif 3 :** communes de plus de 10 000 habitants : 350€ TTC

► Référence : FOR2019029



Employés et responsables des services  
espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

### Objectifs

Qu'est-ce qu'un Plan de Gestion Différenciée (PDGD) ?  
Pourquoi mettre en place un PDGD sur ma commune ?  
Présentation d'un dossier aux élus

### Programme

- Définition d'un PDGD
- Critères et principes d'un PDGD
- Exemples sur d'autres communes ayant déjà un PDGD
- Mise en place sur ma commune
- Bilan de la formation

### A prévoir

Apporter un plan général de votre commune (grand format si possible)

ven  
**08**  
NOV

Journée

► Chambéry  
Agate



### Tarifs par participant :

**Tarif 1** : communes de moins de 3 000 habitants : 160€ TTC

**Tarif 2** : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 170€ TTC

**Tarif 3** : communes de plus de 10 000 habitants : 175€ TTC

► **Référence** : FOR2019033



Employés et responsables des services espaces verts et élu(e)s concerné(e)s

## Objectifs

Analyse de l'espace et lecture d'un paysage (choix du lieu d'implantation du massif).

Choix d'un thème (culturel, patrimonial, historique, etc.)

Comprendre les couleurs et les volumes (travailler avec les couleurs et les volumes des plantes)

Choisir les plantes les mieux adaptées à un site (exposition, sol, rusticité, etc.)

Elaborer un plan (initiation de base à la conception d'un plan)

Préparer les commandes (fournitures, matériels, plantes etc.)

Préparer un budget (présentation aux élus)

Préparation du site de plantation (sur place)

Entretiens des massifs (arrosage, nettoyage, etc.)

## Programme

### 1<sup>er</sup> jour

- Les couleurs et les volumes
- Analyse du site (contraintes, position, orientation)
- Choix du thème
- Choix du type de massifs
- Choix des plantes (basses, moyennes, hautes, élément phare)

### 2<sup>ème</sup> jour

- Elaboration du plan (dessin sur calques)
- Les échelles (utiliser les échelles pour dessiner un plan)
- Préparation des commandes (listage des végétaux)
- Le budget
- Concevoir un dossier de présentation aux élus

### 3<sup>ème</sup> jour

- Présentation du projet
- Bilan de la formation

## A prévoir

Matériels de dessin (voir liste en annexe)

**Formation de base indispensable**

mar  
12  
NOV

mer  
13  
NOV

jeu  
14  
NOV

3 jours

► Saint Jean de Maurienne\*

\* Salle « Pêche » - Résidence Jean Baghe - 38 Rue Pierre Balmain - 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

**Horaires 9H-12H30 / 13H30-17H**



## Tarifs par participant :

**Tarif 1 : communes de moins de 3 000 habitants : 480€ TTC**

**Tarif 2 : communes de 3 000 à 10 000 habitants : 510€ TTC**

**Tarif 3 : communes de plus de 10 000 habitants : 525€ TTC**

► **Référence : FOR2019030**

# ANNEXE

## Liste du matériel de dessin

### Formation concernée : 4 (FOR2019030)

- 1 crayon à papier ou porte-mine
- 1 gomme
- 1 boîte de crayons de couleur
- 1 rouleau de ruban adhésif
- 1 calculette
- 1 normographe (Maped Normographe 922410)
- 1 kutsch 1/1000, 1/2000, 1/2500, 1/5000 ou une règle graduée
- Calques A 3 (10 feuilles) pour superposer et dessiner sur le plan de la ville ou du massif
- Un bloc de feuilles blanches A3 pour le fond de plan

A FOURNIR INDIVIDUELLEMENT OU PAR ÉQUIPE MUNICIPALE

## Autres demandes (en fonction des possibilités de chacun)

### Formations concernées : 3 (FOR2019033) et 4 (FOR2019030)

- Plan général de la commune (format A 3 si possible)
- Surface des massifs fleuris et ligneux
- Nombre de bacs, jardinières, suspensions
- Surface des espaces verts
- Surface des pelouses
- Quantité d'annuelles de l'année précédant la formation
- Ratios annuels/vivaces sur la commune
- Liste des essences d'arbres sur la commune
- Nombre de personnels EV
- Nombre d'habitants de la commune
- Surface de la commune
- Brochure de présentation au dernier concours du CNVVF pour les communes labellisées
- Plan de gestion différenciée (si disponible)

## Équipement de protection individuelle (EPI)

### Formations concernées : 2 (FOR2019029)

- Veste de pluie
- Pantalon
- Chaussures de sécurité
- Gants
- Gilet fluo

Aucune fourniture ni matériel ne sera fourni par l'organisme de formation.

Sauf travaux sur site où la commune hôte prêter le matériel (outillage, balisage) nécessaire au bon déroulement des ateliers.

Les travaux en ateliers sur plan ou sur le terrain sont effectués par équipe communale ou par regroupement des individuels. Ils sont composés de groupes de deux à quatre personnes par atelier. Apporter ses propres plans de ville est donc un plus.